

Liminaire CTL NRP du 24/11/2020

Monsieur le Président,

Entre crise sanitaire et regain du terrorisme, les agents de la DGFiP, comme tous les Français, vivent une période difficile. Situation anxiogène, sentiment d'impuissance... et d'abandon car nous devons malheureusement faire le constat que nous ne pouvons même pas compter sur notre propre administration pour nous offrir un peu de stabilité.

La crise sanitaire actuelle démontre avec force combien nos services publics sont indispensables face aux attentes des citoyens mais aussi des acteurs économiques. La DGFiP et ses personnels font partie des « invisibles » qui ont œuvré pour que l'État ne sombre pas et que les collectivités locales puissent agir dans le domaine économique, social et sanitaire. Cette crise a malheureusement aussi mis en évidence combien le dogme des économies budgétaires a failli précipiter une catastrophe humanitaire. Il a fallu arrêter toute la vie sociale et économique pour permettre aux hôpitaux exsangues de sauver des vies, au prix de conditions de travail indignes pour leurs personnels.

Malgré une vague allusion à un « monde d'après » qui serait différent, la politique gouvernementale n'a pas changé, bien au contraire !

Le libéralisme est poussé à son paroxysme, partout, quoi qu'il en coûte, y compris dans la gestion de cette crise. Faute de tirer les leçons de cette crise sanitaire, le gouvernement utilise la stratégie du choc pour imposer toujours plus de reculs à la population et aux salariés.

Dans ce contexte, la destruction programmée de la DGFiP est « en marche forcée ». L'administration, à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de « sidération » généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFiP et regrette même le temps perdu.

Les externalisations se poursuivent comme le paiement de proximité auprès des buralistes.

La loi de Transformation de la Fonction Publique n'en finit plus de restreindre les droits à mutation ou à promotion des agents et renforce l'opacité et l'arbitraire dans la gestion des ressources humaines.

Les réformes « Nouveau Réseau de Proximité » et « Démétropolisation », renommées « Relocalisation des Services de la DGFiP », remettent en cause la présence territoriale technicienne de la DGFiP. Elles sont reparties sur un rythme soutenu visant même à combler le retard de la période de confinement en laissant peu ou pas de place à un réel dialogue social constructif. Et le Contrat d'Objectifs et de Moyens n'inverse pas la tendance : réduire le réseau.

Depuis la présentation de ce projet, vous nous assurez qu'il ne se fera pas sans une démarche concertée. Elle serait véritablement novatrice si vous accordiez au mot son véritable sens. « Concertation » : action de se mettre d'accord pour agir ensemble, par opposition à une consultation qui implique de recueillir un simple avis. Alors, concertation avec qui ?

Pas avec les agentes et les agents qui ont été simplement informés du projet et des modalités de mise en œuvre des règles RH eu égard à leur situation particulière. Seules les organisations

syndicales ont pris le soin de leur demander leur avis : en octobre 2019, les agents de la DDFiP du Tarn rejetaient le projet NRP à 95,2 % (taux de participation : 79%).

Pas avec les représentants des personnels, car vous nous présentez un projet « clé en main » et pour lequel vous avez déjà largement communiqué concernant son organisation, avant même la tenue de ce CTL « conclusif ».

Pas avec les élus locaux. Que faites-vous des délibérations prises par les Conseils Municipaux, le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour s'opposer à la fermeture de leurs services de proximité? Nous vous avons demandé, à plusieurs reprises, de nous transmettre les chartes signées entre la DDFiP et les élus tarnais : votre refus de nous les communiquer est-il l'aveu du caractère totalement anecdotique de cette pseudo-concertation ou la preuve flagrante de son échec?

Depuis le début, le NRP nous est présenté comme une démarche nouvelle. Ce qui est incontestablement nouveau, c'est le volume des restructurations parce que, pour le reste, qu'y a-t-il de véritablement nouveau à fermer et à regrouper des structures de plein exercice ? ASR (Adaptation des Structures et du Réseau) ou NRP, la finalité demeure la même : réduire encore et toujours le réseau pour supprimer des emplois.

Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, il ne s'agit en aucun cas d'apporter plus de service public dans les territoires. Le développement des « points de contacts » ne remplacera jamais des services de pleine compétence. Ce déploiement se faisant sans moyens humains, personne, pas même vous, ne se fait d'illusion sur la pérennité de ces permanences. N'avez-vous pas déclaré au sujet de plusieurs de ces « points de contacts » : « si on s'y ennuie, nous n'irons plus » ou encore « là, nous n'irons pas longtemps ». Les horaires d'ouverture de ces « points de contact » et l'organisation mise en place pour leur fonctionnement ne laissent aucun doute à ce sujet.

Il ne s'agit pas non plus d'apporter un meilleur service à nos usagers. Cette nouvelle « cartographie » ne répond absolument pas aux attentes exprimées par la population. Nos concitoyens, les plus fragiles, les plus démunis ou isolés sont en droit de prétendre à un service public qui apporte des réponses précises à leurs attentes et à leurs besoins. Les « animateurs » des MSAP ou des EFS ne seront pas en mesure de répondre à leurs attentes, et c'est normal, ce ne sont pas des agents de la DGFiP, ils n'ont ni les connaissances, ni la technicité requise. Quant aux permanences assurées par nos collègues, nous l'avons écrit, elles ne sont manifestement pas amenées à durer.

Concernant le réseau du secteur public local, l'installation de conseillers aux décideurs locaux va provoquer une scission historique entre les missions de gestion et de conseil. Ces CDL ont vocation à devenir les interlocuteurs privilégiés des ordonnateurs, à la différence des futurs SGC cantonnés à des travaux de gestion. Ce nouveau maillage est de nature à fragiliser davantage le comptable public et ses équipes, dans un contexte de remise en cause progressive de la séparation ordonnateur / comptable et d'éloignement programmé des services de leurs différents publics (élus, mairies, régisseurs ou simples usagers).

Depuis l'annonce du NRP, de nombreux agents développent des inquiétudes sérieuses sur leur devenir professionnel, des risques psycho sociaux sont d'ailleurs reconnus par les inspecteurs Santé Sécurité au Travail et les médecins de prévention.

Avec la mobilité forcée, géographique et/ou professionnelle, il est incontestable que ces nouvelles réorganisations impacteront directement le quotidien des agents :

- Sur le plan financier, pour certains collègues, la prime de restructuration de service (PRS) ne comblera jamais, à terme, la perte du pouvoir d'achat induite par l'allongement du trajet domicile-travail ;
- Sur le plan métier, des formations contraignantes et pesantes devront être mises en place si l'agent ne suit pas sa mission

Enfin, rappelons que nos services, déjà en difficultés, vont à nouveau connaître des suppressions d'emplois en 2021, 2022... et ça ne s'arrêtera pas là puisque l'ensemble de ces réformes n'a pour but que de supprimer des fonctionnaires quitte à embaucher des CDD pour pallier les manques de personnels.